



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE DE DEUX ARBRES

Mme Joelle Rüfenacht et M. Michel Dondeynaz, propriétaires de la parcelle No 624 au chemin de la Manche 1, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre deux sapins sis sur leur propriété.

Ces arbres sont en mauvais état et deviennent dangereux de par leur envergure.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 29 août 2018/vg

La Municipalité